



Propriétaire d'une entreprise en redressement et divorce

Par **mfrance**, le **12/08/2012** à **22:08**

Bonjour,

je suis avec mon mari artisan propriétaire d'une entreprise de nettoyage (ma signature était nécessaire pour l'achat en 1999) . L'entreprise est en redressement depuis 6 ans (reste 4 ans et 40 000 euros à régler).

Je souhaite divorcer:

- quels sont mes droits de regard sur l'entreprise- je n'ai jamais eu aucun papier en main si ce n'est l'impôt sur le revenu-?
- puis-je demander livres de comptes bilan ...?
- puis-je m'opposer à certaines décisions?
- que dois-je faire pour ne plus être propriétaire?
- est-ce que je dois payer une part des dettes dans ce cas?
- dois-je m'adresser à un notaire un avocat d'affaires ou de droit civil pour démêler tout cela?

Merci d'avance